

[Vaud](#)

Un accord qui devra faire ses preuves

Le canton de Vaud et les communes s'entendent sur une nouvelle péréquation et sur la facture sociale.

jeudi 30 mars 2023 [Raphaël Besson](#)



Entourée par Michel Buttin, président de l'AdCV, et Chantal Weidmann Yenny, à la tête de l'UCV, la présidente du Conseil d'Etat Christelle Luisier savoure l'accord passé avec les communes vaudoises. KEYSTONE

[Finances publiques](#)

«Accord historique», «moment extrêmement important», «résultat fantastique»: les superlatifs, en particulier de la part de la présidente du Conseil d'Etat Christelle Luisier, ont fusé jeudi lors de la présentation de la nouvelle entente entre le canton et les communes.

Il faut reconnaître que le dossier avait sérieusement dégradé les relations. Les secondes accusaient le premier de présenter chaque année des résultats financiers mirobolants réalisés sur leur dos, puisqu'elles voyaient la facture sociale augmenter sans limite. La fronde avait pris la forme notamment d'une initiative SOS Communes.

Mis sous pression par cette dernière, le Conseil d'Etat a négocié avec les associations faîtières, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV), pour parvenir à un compromis qui doit servir de contre-projet à SOS Communes jugée trop radicale par le gouvernement (reprise entière de la facture sociale par l'Etat contre une bascule de 15 points d'impôts).

Au final, l'accord, prévu en 2025, se veut «global». Il définit une nouvelle péréquation intercommunale (NIPV), il accélère le rééquilibrage des finances en faveur des communes et

accentue la prise en charge par l'Etat dès 2026 des augmentations de la facture sociale. Il traite la facture policière.

Transfert d'argent

Sur la question sociale, l'accord de 2020 prévoyait un calendrier qui est revu en faveur des communes, avec 160 millions de francs transférés à ces dernières non plus en 2028, mais en 2025 déjà, avec un ajout de 10 millions. Dès 2026, l'Etat accroîtra sa part payée de 66 à 83%.

Concernant, la péréquation intercommunale, soit la réduction des écarts entre riches et pauvres afin de favoriser la cohésion sociale, l'accord prévoit une péréquation des ressources, une dotation minimale afin d'aider les entités fiscalement faibles et une péréquation des besoins structurels basée sur des critères objectifs.

Selon Christelle Luisier, «une large majorité des communes sera gagnante». Problème, quand on lui demande qui seront les perdants, elle renvoie à la publication prochaine d'annexes qui donneront des chiffres. L'accord est donc «historique», mais on n'en connaît pas les contours exacts, ce qui pousse certains observateurs à attendre avant d'applaudir.

Présidente de l'UCV, Chantal Weidmann Yenny a fait part de son «évidente satisfaction après plusieurs années de négociation». Selon elle, de nombreux points de friction avec l'Etat ont trouvé une solution. Les déclarations de Michel Buttin, président de l'AdCV, étaient plus attendues puisque cette faïtière avait précédemment quitté la table des négociations et ouvertement soutenu l'initiative. «L'accord présenté répond à plusieurs demandes historiques de l'AdCV», a-t-il affirmé en se réjouissant en particulier du calcul désormais en francs par habitant et non plus selon la capacité contributive.

«Une large majorité des communes sera gagnante» Christelle Luisier

Interrogé par rapport aux ambitions de SOS Communes, il a reconnu que son association laissait tomber l'initiative: «On ne peut pas être à deux tables en même temps.» Il a concédé également «avoir demandé plus, mais qu'il s'agissait finalement d'un bon compromis».

Le Parti socialiste a réagi en soulignant qu'il resterait «attentif à la mise en œuvre de l'accord». A l'évidence, il partage les soucis de beaucoup. «La pertinence du nouveau modèle péréquatif ne pourra être évaluée qu'une fois connu le mécanisme de calcul. Un des principes qui fondent cet accord est la fin du financement de la facture policière et de la facture sociale selon la capacité financière de la commune au profit d'une contribution par habitant.»

Aux yeux du PS, «le risque est grand que les communes à faible capacité soient péjorées». Le POP a indiqué de son côté qu'il poursuivrait sa bataille en faveur d'un taux d'imposition unique entre les communes.

Le diable dans les détails

Coprésident de SOS Communes, le PLR Pierre-André Romanens s'est exprimé: «On prendra une décision sur un éventuel retrait de l'initiative en septembre à l'issue du processus parlementaire. On est à peu près à mi-chemin entre l'initiative et ce contre-projet qui répond à

une grande partie des questions. On dit toujours que le diable se cache dans les détails, j'aimerais bien voir les chiffres.»

Si l'initiative est retirée, il n'y aura pas de votation, à moins qu'un référendum facultatif n'aboutisse contre la loi votée par le parlement.

Un député, très inquiet de cet accord, redoute que le Grand Conseil soit pris en otage et mis sous pression pour voter «tel quel» ce compromis dont il craint le pire pour certaines communes.